

Droit, Économie, Gestion Mention Droit Public Spécialité « Action Économique et Coopération des Collectivités Territoriales en Europe » Finalité professionnelle

RNCP18863 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Sigle	MASTER — Master
Code(s) NSF	128
Code(s) ROME	K1404, M1205, M1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Université Lumière - Lyon 2

<http://www.univ-lyon2.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le Master 2 « Action économique et coopération des collectivités territoriales en Europe » propose une formation dans les domaines du droit des collectivités territoriales, droit public économique appliqué aux collectivités territoriales et droit de la coopération des collectivités territoriales.

Liste des activités visées par le diplôme, le titre ou le certificat :

- les actions de coopération des collectivités territoriales en Europe (soutien aux projets culturels et éducatifs, aide aux PME et TPE, protection de l'environnement, recherche et innovation en matière technologique, aménagement touristique ...)
- la gestion et la mise en œuvre des programmes et projets dans le respect des politiques régionales communautaires
- Le soutien (économique, financier, stratégique...) et le développement des actions économiques

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Compétences ou capacités évaluées :

- construire et gérer des programmes et projets nécessitant des partenariats locaux
- concevoir et mettre en œuvre des politiques de coopération entre les collectivités territoriales
- réaliser des opérations d'échanges internationaux
- conduire des programmes d'implantation locale (pour des acteurs privés ou publics) ou de développement extérieur (programmes européens)
- participer à la définition des stratégies locales
- assurer le montage et la gestion des dossiers de demande de financements
- maîtriser les techniques de communication et de management
- maîtriser les méthodes d'enquêtes
- développer un réseau de partenaires et les mobiliser

- capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- capacité de mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

SECTEURS D'ACTIVITÉ :

- Institutions européennes (Commission, Parlement européen, ...)
- Administration d'Etat
- Collectivités territoriales et inter-communalités
- Associations locales de développement
- Structures de conseil en management local

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES :

- Chargé de mission développement territorial
- Chargé de mission programmes européens
- Chargé de gestion des fonds communautaires et européens
- Conseiller auprès des directions régionales, départementales des ministères
- Attaché auprès de la Commission européenne
- Responsable et collaborateur des associations locales de développement, des structures de conseil en management local

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible
Salaire médian (mensuel)	2 465 €
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité · tension 4/5 (Élevée) L2X61 — Agents administratifs · tension 1/5 (Très faible) L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables · tension 5/5 (Très élevée) L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes) · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	49 701
Jugés difficiles à recruter	32 %
Emplois saisonniers	8 %
Familles professionnelles (FAP)	L1X60 — Employés de la comptabilité L2X61 — Agents administratifs L4X81 — Techniciens et agents de maîtrise des services financiers ou comptables L5X90 — Cadres administratifs, comptables et financiers (hors juristes)

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur).

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

VAPP ou VES

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels.

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/18863/>